



Chers Fautais, chers Aiguillonnais,

L'AVIF, avec le soutien de ses adhérents, continue son combat en respectant ses engagements. Je tiens à vous rappeler que l'AVIF est une **association apolitique** et qu'elle veut apporter sa pierre à la construction d'un PPRI, dans le respect des lois et dans la concertation.

Nous venons de nous porter partie civile, suite à la plainte contre X qui avait été déposée au pénal. Nous le faisons par respect pour ceux et celles qui nous ont quittés le 28 février.

Le moment venu, avec le cabinet Lepage, nous engagerons d'autres actions au tribunal administratif, pour les personnes menacées d'expropriation.

Je tiens également à adresser mes remerciements à l'association des victimes d'AZF, représentée par M. Fourest, à la FENVAC et au Cabinet LEPAGE qui ont fait progresser l'association et qui nous aideront à sortir grandis de cette catastrophe.

Yannick LANGE

L'AVIF et le soutien aux victimes

- L'AVIF s'est constituée partie civile pour accompagner ses adhérents dans leur recherche de la vérité. Vous pouvez encore, si vous le souhaitez, rejoindre la liste des plaignants.
- Maître Lepage viendra à La Faute sur Mer le 15 janvier 2011 afin de répondre aux questions juridiques.
- L'AVIF prépare une commémoration de la catastrophe de février dernier en concertation avec les familles de victimes.

L'AVIF et le projet de PPRI

- L'AVIF s'est engagée dans un processus de concertation avec la Préfecture afin d'apporter des améliorations au projet de PPRI. Nous avons déjà obtenu des pistes intéressantes lors de la réunion du 4 novembre avec les responsables du projet.
- Nous ne sommes pas partisans d'un refus global du projet de PPRI dans la mesure où cela repousserait sa mise en application, indispensable pour la sérénité de tous. Nous préparons un document qui sera déposé dans le dossier de la concertation au nom de nos 600 adhérents.
- Nous serons attentifs, dans nos propositions, à la sécurité des Fautais et aux problèmes financiers et techniques qu'engendrent les prescriptions imposées.
- Nous vous rappelons que vous pouvez, en tant qu'adhérent, bénéficier d'un tarif préférentiel auprès d'un géomètre pour le relevé des cotes de votre terrain.

L'AVIF et les zones d'expropriation

- Malgré les annonces faites dans les médias, de sérieux problèmes subsistent quant à la cession des biens à l'État en zone de solidarité : délais de signature, délais de réponse, montant des offres. L'AVIF fait tout son possible pour aider les adhérents dans leurs démarches et dénonce les promesses non tenues.
- L'AVIF soutient également, dans la mesure où leurs vies ne sont pas en danger, ceux qui sont encore en zone d'expropriation et souhaitent conserver leur bien. Nous ferons appel au cabinet Lepage pour défendre les intérêts de nos adhérents dans ce processus.

L'association

L'AVIF, qu'est-ce que c'est ?

C'est une association créée le 3 avril 2010 pour soutenir les victimes de la tempête Xynthia.

- Elle compte à ce jour environ 600 familles adhérentes sur La Faute et L'Aiguillon,
- Elle a reçu l'agrément du ministère de la justice gage d'une reconnaissance de son sérieux et de sa légitimité. Cela lui permet de se porter partie civile dans les procédures judiciaires liées au drame.
- Elle a choisi, pour ses actions juridiques, de faire confiance au cabinet d'avocats Huglo-Lepage.
- Elle adhère à la Fédération Nationale des Victimes d'Accidents Collectifs (FENVAC) qui lui apporte conseils et soutiens dans son action.

Quels sont les domaines d'action de l'AVIF ?

- L'aide aux victimes dans leur recherche de la vérité sur les circonstances qui ont conduit au drame du 28 février 2010.
- L'aide aux familles se retrouvant parfois injustement menacées d'expropriation lors de la délimitation des zones noires devenues zones de solidarité. A ce titre, l'AVIF a déposé deux recours au Tribunal Administratif.
- L'aide à tous les Fautais et Aiguillonnais frappés de stupeur et d'incompréhension devant le projet de PPRI.

Dans toutes ses actions, l'AVIF ne perd pas de vue le respect de la sécurité de tous. Il est primordial que nos deux communes ne subissent plus jamais un tel drame.

Quels sont les moyens d'actions de l'AVIF ?

Fort de sa représentativité, l'AVIF est devenue un interlocuteur privilégié auprès des services de l'Etat et de certains élus.

Par ses actions (manifestations, recours juridiques, contacts divers) elle a œuvré pour le renforcement rapide des digues et la réduction significative des zones d'expropriation.

Son site internet et ses contacts avec les médias lui permettent une audience nationale.

Elle a tenu une réunion d'information PPRI pour ses adhérents sur chacune des deux communes et présentera une plateforme de propositions et de revendications avant la fin de la période de consultation du projet de PPRI. Elle sera également présente lors des enquêtes publiques prévues pour 2011.

Qui peut adhérer à l'AVIF et pourquoi ?

Chacun d'entre vous peut adhérer à l'association.

Vous bénéficierez alors des renseignements et conseils de notre équipe de bénévoles. Par téléphone, par lettre ou par courriel, vous pouvez exposer votre cas : nous nous efforcerons d'y trouver ensemble une réponse.

Comment trouver des informations et poser des questions :

Cette association est la vôtre, n'hésitez pas à nous contacter pour avoir des précisions et pour nous exposer vos problèmes. Nous tenons des fiches questions-réponses à votre disposition.

Cette lettre info ne peut pas répondre à toutes vos questions. Vous trouverez des informations :

Sur le site : <http://www.asso-avif.com/>

Au local : 5 passage du littoral (Glooton), La Faute sur Mer (téléphonez avant de vous y rendre)

par courrier : 7 bis rue du Docteur Pigeanne 85 460 La Faute sur Mer

par mail : contact@lafautesurmer.net

par Téléphone : 06 31 88 47 09

Si vous désirez une réponse par courrier, merci de nous envoyer une enveloppe timbrée à votre adresse.